

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE HEBDOMADAIRE POUR LA FERME ET LE FOYER RURAL

Coopération, Elevage, Aviculture, Industrie laitière.

Association des Éleveurs de Bétail Holstein Friesian (Section de la province de Québec). Société des Éleveurs de Bovins Canadiens.

Volume XXIII—Henri Gagnon, Président

QUÉBEC 23 MAI 1935

Frs Fleury, Gérant—Numéro 21

PROPOS COURANTS

Aux acheteurs de poussins

Nous avertissons nos lecteurs que la Baden Hatchery, autrefois de Baden, Ontario (I), propriété de Harry Klinck, fait affaire actuellement sous le nom de St. Agatha Hatchery; le dit Harry Klink en est le propriétaire. AVIS A QUI DE DROIT.

(1).—Prière de ne pas confondre avec Baden Electric Hatchery, Baden, Ontario.

Nos animaux chez eux (1)

L'intérêt que les Canadiens-Français apportent aux choses de leur pays et particulièrement à son histoire naturelle est amplement démontré par le succès de "Nos animaux chez eux", livre de vulgarisation consacré aux mammifères canadiens, dont la seconde édition vient de paraître chez Granger Frères, à Montréal.

Depuis longtemps on désirait connaître les animaux sauvages qui mènent à côté de la nôtre leur vie particulière et curieuse. Le livre de Claude Mélançon, rédigé dans une langue claire, riche en observations justes et abondamment illustré, répond à ce besoin. Les éducateurs et les naturalistes y trouvent aussi une classification de nos espèces de mammifères par ordres et familles ainsi que les noms savants, français, anglais et vulgaires de chaque espèce. Bref, l'auteur a su intéresser tout le monde.

"Nox Animaux chez Eux" a été couronné par le jury du Prix David, 1934.

(1).—Granger Frères, in 8°, \$0.50.

Le crédit agricole

Pour répondre à plusieurs lettres que nous recevons de nos abonnés depuis quelques jours, nous publions les détails que le ministre des finances a communiqués à la Presse Canadienne, annonçant la nomination de M. J. A. Barnett à la présidence de la Commission du Prêt Agricole, aussi les chefs d'exécutif pour chaque province qui seront en charge des bureaux créés en vertu de la Loi du Crédit Agricole.

Pour la province de Québec, M. le notaire Charles J. Baillargeon de Québec, sera en charge du Bureau de la Commission.

Le taux d'intérêt fixé par le gouvernement fédéral sur emprunt de première hypothèque sera de 5%. Sur deuxième hypothèque, 6%. La Commission aura à sa disposition \$90,000,000 à prêter.

Le prêt maximum sur une première hypothèque sera de \$5,000.

La loi a été amendée de façon que l'administration reste entièrement sous le contrôle de la commission nommée par le gouvernement fédéral.

Chaque surintendant, M. le notaire Baillargeon pour la province de Québec, aura le contrôle absolu de l'administration pour sa province.

La Commission pourra consentir des prêts dans toutes les provinces alors qu'autrefois elle n'en pouvait faire que dans les provinces qui avaient adopté une législation en conséquence.

Les prêts ne peuvent être consentis qu'à des cultivateurs, une personne dont la principale occupation est l'agriculture.

Les prêts de première hypothèque ne pourront pas dépasser 50 pour cent de la valeur actuelle de la terre et des constructions, évaluation faite par les experts de la Commission.

Les argent empruntés en vertu de la Loi du Crédit Agricole ne seront affectés qu'à l'achat d'instruments aratoires, de bestiaux, et l'amélioration de la ferme en général. Les emprunts devront être remboursés en moins de 25 ans selon les conditions prescrites par la Commission.

Celle-ci pourra prendre une deuxième hypothèque quand elle en aura déjà une première sur une ferme là où la valeur actuelle de la terre et des bâtiments ne sera pas suffisante pour décharger le cultivateur de ses dettes et pourvoir à ses besoins raisonnables de matériel. Dans ces cas la Commission pourra avancer jusqu'aux deux-tiers au lieu de la moitié de la valeur de la terre et des constructions, toujours suivant l'évaluation de la Commission.

Sur les \$90,000,000 votés par Ottawa, la Commission a pour une valeur de \$10,000,000 de prêts déjà consentis, elle n'a donc de disponible que \$80,000,000 au moment où la nouvelle organisation entre en fonction.

La septième vache maigre

On explique mieux le marasme économique actuel quand on sait que depuis six ans, les revenus de l'Agriculture canadienne ont baissé, en moyenne, de \$851,000,000 par année, si l'on prend comme base ce qu'ils étaient en 1928. Le tableau suivant l'indique.

	Moins qu'en 1928
1929—Revenus des fermes étaient —	\$ 467 000 000
1930—	641 000 000
1931—	963 000 000
1932—	1 026 000 000
1933—	1 037 000 000
1934—	976 000 000

Si toutes les personnes dont les épargnes sont immobilisées dans les obligations de diverses natures devaient perdre les sommes investies depuis 1927 jusqu'en 1929, soit \$512,000,000, cette perte totale ne représenterait pas encore 60% des pertes annuelles subies par les cultivateurs.

Il n'y a pas lieu de manifester d'étonnement que les fermiers aient comprimé leurs dépenses, bien que certaines charges fixes ne puissent être abaissées davantage. Les taxes sont aussi élevées que durant les années prospères. Le taux d'intérêt sur les hypothèques est pratiquement resté le même. Les banques qui ont réduit le taux d'intérêt payé à l'épargne, réclament encore le même loyer sur l'argent emprunté.

Ce tableau, nous en convenons tous, n'est pas ce qu'il y a de plus intéressant, quand on sait que lorsque le pouvoir d'achat de la classe agricole est avili, l'industrie et le négoce ont perdu du coup leur meilleure source de revenu. L'agriculteur est plus gros acheteur que le citoyen, car en plus de pourvoir aux besoins multiples de sa famille, généralement de grosses familles, des constructions, un troupeau, une ferme réclament constamment.

Mais il y a quand même un intéressant côté à ce tableau, c'est qu'il nous faut penser que nous avons entamé notre septième vache maigre. Nous serions donc au terme de nos gros tracas financiers, d'ailleurs 1934 a déjà donné des signes d'amélioration.

Si Dieu le veut bien, souhaitons que se réalisent pour nous les explications de Joseph au songe de Pharaon, en n'oubliant pas de mieux traiter nos tirelignes que nous l'avons fait durant les années de vaches grasses, si elles doivent nous revenir.

Pour le jardinier

Quand la fronde des fougères rustiques se dessèche, c'est souvent un signe que les fougères ont besoin de repos. Toutes les plantes ont besoin d'un repos, d'une durée à peu près égale à celui qu'elles ont en hiver, dans leurs conditions naturelles.

Gardez-vous d'arroser les plantes gelées avec de l'eau chaude; elles souffriront plus d'un arrosage avec de l'eau à 50 ou 60 degrés Fahrenheit que si vous les laissez se dégeler elles-mêmes.

Les plantes qui ont été gelées doivent dégeler lentement. Otez-les des rayons directs du soleil et tenez-les à une température de 35 à 40 degrés Fahrenheit, jusqu'à ce qu'elles soient dégelées. Si vous vous servez d'eau froide pour dégeler, assurez-vous que la température de l'eau ne dépasse pas ce point.

Les rosiers que l'on appelle "Hybrides remontants" appartiennent à une catégorie plus rustique que les hybrides de thé et sont aussi d'une culture plus facile pour les amateurs. Ils portent une quantité de fleurs vers la mi-été mais la floraison diminue beaucoup vers la fin de la saison.

Les plaques laineuses que l'on trouve autour des bords des plaies laissées par la taille et dans l'axe des feuilles des jeunes pousses révèlent la présence du puceron lanigère sur les pommiers. Cette sécrétion blanche couvre des colonies de pucerons blancs rougâtres, qui provoquent la formation de gonflements ou de galles sur les arbres, et ces galles rendent les arbres très sensibles aux atteintes de la gelée.

En général les maladies des tomates ne sont pas très graves, mais il y en a une cependant qui peut causer de grosses pertes; c'est le champignon de la tache des feuilles, qui empêche la maturation des fruits derniers formés.

Chez les autres

Du "Family Herald & Weekly-Star" nous extrayons le tableau suivant donnant le prix à l'arpent des terres améliorées et non améliorées des provinces de la confédération canadienne. Île Prince-Edouard, \$34.; Nouvelle-Ecosse, \$27.; Nouveau-Brunswick, \$24.; Québec, \$35.; Ontario, \$41.; Manitoba, \$17.; Saskatchewan, \$16.; Alberta, \$16.; et Colombie Anglaise, \$60.

A propos de la formation et de l'affiliation à la Coopérative Fédérée, d'une société coopérative de Joliette, L.P.D. écrit dans "La Vie Coopérative" quelques lignes que nous tenons à souligner: "Cette nouvelle que je donne aujourd'hui avec grand plaisir, puisqu'elle me vient d'un district que je connais bien et où j'ai passé une partie de ma vie, aura, je l'espère, sa répercussion dans beaucoup d'autres districts, et j'ai, ce matin, sur mon bureau, deux ou trois demandes d'organisation qui me paraissent bien intéressantes."

"Il y a tant de districts dans la Province qui sont restés fermés si obstinément aux choses coopératives, que si la bonne nouvelle se répand par des exemples comme ceux qui nous viennent tout particulièrement du district de Joliette, il se déclenchera un mouvement bien vigoureux et bien utile".

Les directeurs de l'Exposition d'Ormslowtown doivent une bonne part des succès qu'ils remportent chaque année avec leur exposition d'Industrie animale à l'excellente publicité que leur fait le journal hebdomadaire de la région, le "Huntingdon Gleaner". Dans une récente édition nous relevons de son article principal sur cet événement annuel l'intéressant passage suivant:

"La quantité de prix spéciaux de haute valeur offerte aux exhibits de chevaux et de bétail laitier est beaucoup plus considérable encore cette année, cette observation s'applique également au département des exhibits des dames fermières. La liste de prix par elle-même est tout à l'honneur des organisateurs, elle est préparée de telle façon à induire les éleveurs des autres districts de toute la province à venir se mesurer avec les exposants qui d'ordinaire ne manquent pas de présenter leurs animaux de choix à Ormslowtown, attendu qu'un animal primé à Ormslowtown acquiert de ce fait une valeur marchande très avantageuse pour son propriétaire."